



École des Pionniers-de-Maillardville

Directrice : Mme Marie-Josée Patry

1618 Patricia Ave.
Port Coquitlam, C.-B., V3B 4A8

604-552-7915 ecole_pionniers@csf.bc.ca
pionniers.csf.bc.ca



Code de conduite

MISSION ET VISION DE L'ÉCOLE

L'école des Pionniers-de-Maillardville favorise l'épanouissement académique, culturel, social, sportif et artistique de nos élèves à travers un éventail d'activités qui répondent aux différents besoins de nos élèves dans un milieu scolaire stimulant. En s'inspirant de son identité francophone et de sa communauté, l'école des Pionniers offre à ses élèves une éducation de qualité reconnue pour son ouverture sur le monde, son approche innovatrice et humaniste en vue de former de jeunes citoyens autonomes, responsables et engagés.

RAISON D'ÊTRE DU CODE DE CONDUITE

Le but de ce code de conduite est d'assurer à l'école des Pionniers-de-Maillardville un environnement scolaire qui soit sécurisant, accueillant et structuré afin de promouvoir un apprentissage efficace et valorisant. Il a été conçu avec le souci de maintenir un équilibre entre les droits individuels et le bien-être collectif.

Ce document clarifie les attentes en matière de comportement des élèves à l'école mais également sur le trajet de l'école (dans les autobus scolaires par exemple) ou pendant une activité initiée par l'école (une sortie ou une rencontre sportive par exemple). De plus, tous les invités (parents, bénévoles, présentateurs, membres de la communauté, etc.) à l'école doivent se conformer au code de conduite de l'école.

La structure du code de conduite s'articule autour de trois concepts fondamentaux :

- le respect de soi
- le respect des autres
- le respect de l'environnement scolaire

*Dans le présent document, par simple souci de clarté, le masculin comprend tous les genres.

* Bien que les énoncés aient été organisés selon la structure actuelle, il faut comprendre qu'ils peuvent s'appliquer à plus d'un concept.

LE RESPECT DE SOI

Conduite souhaitée :

- fais de ton mieux en classe et dans tes études
- sois ponctuel(le) et assidu(e)
- sois fier (fière) de tes réalisations
- adopte un style de vie sain et sécuritaire
- porte des vêtements appropriés pour le milieu scolaire

- respecte la loi qui interdit de posséder, vendre ou consommer de l'alcool et des drogues

Au nombre des principes directeurs, on trouve :

- Fais de ton mieux en classe et dans tes études :
 - apprends à te connaître, identifie tes forces et tes défis, et fixe-toi des objectifs pour t'améliorer
 - participe activement à la vie de l'école
 - essaie toujours de te dépasser
- Sois ponctuel(le) et assidu(e) :
 - présente-toi en classe tous les jours
 - sois à l'heure et avec le matériel requis
 - remets tes travaux terminés et à temps
 - développe de bonnes habitudes de travail
 - si tu dois t'absenter pendant les heures scolaires, présente à ton enseignant(e) une permission signée par un de tes parents ou tuteurs(rices) avant de partir, tu dois aussi signer la feuille de départ au secrétariat pour signaler ta sortie et annoncer ton retour
 - si tu es en retard, présente-toi au secrétariat pour annoncer ton arrivée et expliquer ton retard
 - si tu es absent, assure-toi de communiquer avec ton enseignant pour rattraper ton retard
 - suis la politique d'absence et de retards actuelle de l'école
 - si tu pars en voyage, informe-toi auprès de tes enseignants pour savoir quelle matière tu auras à reprendre
 - demande la permission pour sortir de la classe
 - lorsque tu sors de la salle de classe, évite de traîner et de perdre ton temps
- Sois fier (fière) de tes réalisations :
 - fais ta part quand tu travailles en équipe
 - effectue tes travaux avec intégrité (sans plagiat)
 - sois respectueux pour les enseignants qui liront tes travaux : remets des travaux propres et écrits de ta meilleure main d'écriture

- Adopte un style de vie sain :
 - sois un modèle positif pour tes pairs
 - fais des choix de vie sains en tenant compte de ta santé physique, émotionnelle et mentale
 - fais preuve d'une bonne hygiène personnelle
 - les boissons gazeuses/énergisantes, le café et les friandises sont déconseillés

- Porte des vêtements appropriés, sachant que le code vestimentaire est inclusif et que l'expression du genre et/ou de l'identité sera respectée :
 - ⊖ les slogans ou images affichés sur les vêtements doivent être respectueux et ne doivent pas contenir des messages haineux.

- Agis de façon sécuritaire en tout temps :
 - suis les mesures de sécurité dans l'école, autour d'elle et sur l'autobus scolaire
 - respecte l'équipement d'urgence

- respecte la loi qui interdit de posséder, vendre ou consommer de l'alcool et des drogues
 - **Toute forme de possession, de vente, de trafic et de consommation de drogue, d'alcool, de tabac, de cigarette électronique... etc, est interdite sur le terrain de l'école et sur l'autobus scolaire.**

LE RESPECT DES AUTRES

Conduite souhaitée :

- respecte l'apprentissage des autres
- sois empathique
- suis les consignes des membres du personnel et de l'administration
- respecte la diversité culturelle, linguistique et de genre
- dénonce toute forme de harcèlement
- utilise les appareils électroniques personnels et ceux de l'école de façon responsable
- Les armes et tout article dangereux sont interdits à l'école.

Au nombre des principes directeurs, on trouve :

- Respecte l'apprentissage des autres :
 - sois engagé dans tes apprentissages
 - arrive à l'heure avec tout le matériel requis
 - concentre-toi sur tes tâches
 - réfléchis avant de parler
 - déplace-toi doucement et silencieusement (ou calmement) à l'intérieur de l'école
 - parle français à l'école afin de créer une atmosphère propice à l'apprentissage de la langue et à la valorisation de la culture francophone (sauf pendant le cours d'anglais)

- Sois bienveillant :
 - adopte un langage approprié et respectueux : les jurons et les gestes grossiers sont inacceptables
 - cultive des amitiés positives
 - reste calme et courtois même quand quelqu'un est désagréable avec toi
 - assure-toi d'amener tes invités au secrétariat pour qu'ils signent le registre
 - adopte un comportement approprié et respectueux.
 - ⊖ l'ascenseur est réservé à ceux qui en ont vraiment besoin
 - ⊖ Monte et descend sur le côté droit de l'escalier

- Sois bon joueur
 - respecte les règles du jeu et respecte les décisions prises par les membres du personnel et les arbitres?
 - fais preuve de coopération et de collaboration en tout temps (esprit d'équipe)

- Coopère avec les membres du personnel et de la communauté et respecte-les

- Valorise la diversité culturelle, religieuse et linguistique :
 - Informe-toi sur la diversité culturelle dans ton entourage
 - Accepte les différences
 - Sois ouvert à la diversité chez l'autre : la culture, le genre, la couleur de la peau, la religion, les opinions, les styles d'apprentissage, les modes de vie, les origines ethniques etc...

 - Promeus l'usage du français à l'école

- Dénonce toute sorte de harcèlement et d'intimidation :
Toute forme de harcèlement/intimidation est interdite, en personne ou virtuellement (téléphone cellulaire, textos, messagerie instantanée, courriel, Internet, etc. - cyberagression), notamment :
 - injurier quelqu'un ou le soumettre à des taquineries inopportunes

- prendre et/ou publier des photos ou vidéos de personnes sans leur consentement.
 - agir ou parler d'une façon discriminatoire (faire des remarques racistes, sexistes, homophobes, etc.)
 - frapper, pincer, donner des tapes, des coups de poing, des coups de pied
 - enfermer quelqu'un dans un espace clos
 - soumettre quelqu'un à des attouchements non souhaités
 - exclure quelqu'un des activités de groupe
 - menacer physiquement quelqu'un
 - répandre et activer des énoncés ou rumeurs diffamatoires ou vulgaires sur quelqu'un
 - se livrer à de l'extorsion
 - se livrer à des actes de représailles contre toute personne ayant signalé un incident
 - Tout autre comportement qui porterait préjudice à quelqu'un
- Utilise les appareils électroniques, personnels et ceux de l'école, de façon responsable :
 - À l'élémentaire (M à 6), tu ne dois pas utiliser les appareils électroniques personnels pendant les heures d'école (8 h 15 à 15 h)
 - Au secondaire (7 à 12), les appareils électroniques personnels sont interdits en classe, à moins que l'enseignant n'en décide autrement
- les armes et tout article dangereux :
 - **Les armes et les articles dangereux sont interdits à l'école :**
 - Tu ne dois ramener aucun article dangereux à l'école, y compris l'ensemble des couteaux de poche.
 - avertis un membre du personnel si tu sais qu'une arme, une substance dangereuse ou tout ce qui pourrait mettre la vie des autres en danger se trouve à l'école

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

Conduite souhaitée :

- prends soin de ton matériel
- respecte la propriété des autres
- prends soin de ton école
- respecte la communauté où se situe l'école
- respecte la propriété intellectuelle

Au nombre des principes directeurs, on trouve :

- Prends soin de ton matériel :
 - garde tes mots de passe secrets (cadenas ou ordinateur par exemple)
 - maintiens ton casier et ton bureau propres et rangés

- laisse les objets de valeur à la maison
- verrouille ton casier
- Respecte la propriété des autres :
 - sois respectueux du matériel de l'école, des enseignants et de tes pairs
 - rapporte le matériel qui t'a été prêté
 - demande la permission avant d'emprunter le matériel qui ne t'appartient pas
 - abstiens-toi de voler les biens d'autrui. Tout vol est passible de poursuites judiciaires en plus des conséquences et des sanctions déterminées dans ce code de conduite
- Prends soin de ton école :
 - contribue à la réputation positive de ton école en tout temps
 - aide à maintenir les couloirs, les salles de classe, les salles de bain et les cours de récréations propres
 - mets toujours tes déchets dans les poubelles, les boîtes de recyclage ou de compost
 - prends bien soin de tout le matériel que l'école te prête (livres, portables ou calculatrices par exemple)
 - dénonce le vandalisme tel que les graffitis et le bris de matériel
- Respecte la communauté où se situe l'école
 - marche sur le côté droit du trottoir
 - déplace-toi en respectant le code de la route
 - respecte la propriété des gens du quartier
- Respecte la propriété intellectuelle :
 - respecte le formulaire de consentement d'utilisation en ce qui a trait à la politique P-901 du CSF : «Utilisation des technologies de l'information et de la communication »
 - respecte les droits d'auteur
 - rends des travaux originaux, sans plagiat

CONSÉQUENCES ET SANCTIONS

Attentes générales :

Au fur et à mesure que les élèves grandissent et acquièrent de la maturité, les attentes à leur égard quant à leur comportement s'ajustent en conséquence. L'école s'attend à ce que les élèves comprennent leurs responsabilités et qu'ils suivent le code de conduite.

Conséquences :

De façon très générale, la procédure suivie sera la suivante. Cependant, pour toute mesure disciplinaire entreprise, l'école tiendra compte de la gravité et de la fréquence du comportement inacceptable tout comme de l'âge et de la maturité des élèves.

a) L'école prendra toutes les mesures raisonnables pour empêcher les représailles contre un élève qui fait une plainte au sujet d'une infraction au code de conduite.

b) Lorsque cela est possible et pertinent l'approche disciplinaire privilégiée sera proactive, collaborative et réparatrice plutôt que punitive.

c) L'école pourra avoir des considérations spéciales pour les élèves aux besoins différents si ces élèves sont incapables de se conformer au code de conduite en raison d'une condition intellectuelle, physique, sensorielle, affective, comportementale, etc.

Selon la gravité de l'incident, la direction se réserve le droit de passer directement aux étapes subséquentes.

Cette procédure ne comprend pas les méfaits criminels tels que les agressions physiques, harcèlement, port d'armes, vol, vente ou possession de substances illicites, etc. régis par la loi. Ces méfaits pourraient entraîner un appel aux services sociaux, à la police, etc.

Page Break

PROTOCOLE DISCIPLINAIRE - PRIMAIRE

La gestion de classe est du ressort des enseignants. L'équipe administrative s'engage à aider les enseignants dans leurs efforts pour offrir un espace de travail optimum.

Afin d'assurer un suivi efficace, un ensemble de procédures est à suivre. Les enseignant(e)s doivent documenter chacune des interventions. Ils (elles) utilisent la feuille de route « Chronologie des interventions ». La gravité de l'incident détermine la mise en action de cette procédure. Il se peut que l'élève passe du temps à l'étape 1 ou 2 afin de corriger son comportement.

Étape 1 : Intervention de l'enseignant(e) (première infraction ou deuxième si délai raisonnable entre les deux infractions) pour incident comme : ex. impolitesse, pousser, mentir, prendre ou briser l'objet de quelqu'un d'autre, dire des gros mots, lancer des choses, manque de respect) **Violence physique intentionnelle (et cyberintimidation ou harcèlement sur internet): passer à l'étape 4.**

- Révision du code de conduite
- Réparation de la faute commise (s'excuser, remplacer l'objet, laver, etc)
- conseil de classe (s'il y a lieu)

Étape 2 : Mesures disciplinaires de l'enseignant(e) pour les incidents qui se reproduisent malgré les interventions de l'étape 1. :

- Mot dans l'agenda ou courriel aux parents
- Révision du code de conduite
- Réparation de la faute commise (s'excuser, remplacer l'objet, laver, etc)
- Conseil de classe (s'il y a lieu)
- Faire une demande d'équipe-école (Ne pas envoyer l'élève, voir la conseillère)

Étape 3 : Mesures disciplinaires de l'enseignant(e) pour les incidents récurrents malgré les interventions de l'étape 1 et de l'étape 2. :

- Appel à la maison/rencontre des parents
- Système de renforcement positif (doit être un peu plus détaillé)
- Conséquences (en lien avec l'infraction et supervisées par l'enseignant(e))
- Conseil de classe (s'il y a lieu)

Page Break

Étape 4 : Mesures disciplinaires de la direction adjointe pour les incidents qui se reproduisent malgré les interventions de l'étape 3 ou en cas de **violence physique intentionnelle et cyberintimidation ou harcèlement sur internet :**

- Revoir le code de conduite avec l'élève
- Appeler les parents
- Inscrire incident dans le dossier de suivi
- Conséquences (retenu à la petite et/ou grande récré au bureau de la direction)

Étape 5 : Mesures disciplinaires de la direction adjointe pour les incidents qui se reproduisent malgré les interventions de l'étape 4:

- Rencontre avec les parents, l'enseignant et la conseillère
- Feuille de route /plan de comportement/mesures réparatrices (plus de détails)
- Conséquences (retenue grande et petite récré, suspension interne)

Étape 6 : Mesures disciplinaires de la direction

- Mesures réparatrices

- Rencontre avec les parents
- Méthodes alternatives suspension externe

Chronologie des interventions (Primaire)

Nom de l'élève : _____ Enseignant(e) : _____

Description de l'événement : _____

Étape/date	Intervention(s)	Commentaire
Étape 1 <i>Enseignant(e)</i> Date :	<input type="checkbox"/> Révision du code de conduite <input type="checkbox"/> Réparation de la faute commise <input type="checkbox"/> Conseil de classe (s'il y a lieu)	
Étape 2 <i>Enseignant(e)</i> Date :	<input type="checkbox"/> Mot dans l'agenda ou courriel aux parents <input type="checkbox"/> Révision du code de conduite <input type="checkbox"/> Réparation de la faute commise <input type="checkbox"/> Conseil de classe (s'il y a lieu) <input type="checkbox"/> Consulter la conseillère	
Étape 3 <i>Enseignant(e)</i> Date :	<input type="checkbox"/> Informer les parents <input type="checkbox"/> Renforcement positif <input type="checkbox"/> Conséquences <input type="checkbox"/> Conseil de classe (s'il y a lieu)	
Étape 4 <i>Direction</i> Date :	<input type="checkbox"/> Revoir le code de conduite avec l'élève <input type="checkbox"/> Appeler les parents <input type="checkbox"/> Inscire incident dans le dossier de suivi <input type="checkbox"/> Conséquences	Tenir les enseignants des élèves impliqués au courant du suivi.
Étape 5 <i>Direction</i> Date :	<input type="checkbox"/> Rencontre avec les parents, l'enseignant et la conseillère <input type="checkbox"/> Feuille de route /plan de comportement <input type="checkbox"/> Conséquences <input type="checkbox"/> Rencontre équipe-école	Tenir les enseignants des élèves impliqués au courant du suivi.
Étape 6 <i>Direction</i> Date :	<input type="checkbox"/> Suspension externe <input type="checkbox"/> Rencontre avec les parents	Tenir les enseignants des élèves impliqués au courant du suivi.

Selon la gravité de l'incident, la direction se réserve le droit de passer directement aux étapes subséquentes.

PROTOCOLE DISCIPLINAIRE - SECONDAIRE

La gestion de classe est du ressort des enseignants. L'équipe administrative s'engage à aider les enseignants dans leurs efforts pour offrir un espace de travail optimum.

Afin d'assurer un suivi efficace, un ensemble de procédures est à suivre. Les enseignant(e)s doivent documenter chacune des interventions. On utilisera l'onglet comportement de ManageBac. La gravité de l'incident détermine la mise en action de cette procédure. Il se peut que l'élève passe du temps à l'étape 1 ou 2 afin de corriger son comportement.

Étape 1 : Intervention de l'enseignant(e) (première infraction ou deuxième si délai raisonnable entre les deux infractions) pour incident comme : ex. impolitesse, mentir, prendre ou briser l'objet de quelqu'un d'autre, dire des gros mots, lancer des choses, manque de respect, plagiat) **Violence physique (et cyberintimidation ou harcèlement sur internet) : passer à l'étape 4.**

- Révision du code de conduite
- Réparation de la faute commise (s'excuser, remplacer l'objet, laver, etc)
- Discussion de classe

Étape 2 : Mesures disciplinaires de l'enseignant pour les incidents qui se reproduisent malgré les interventions de l'étape 1. :

- Courriel aux parents
- Révision du code de conduite
- Réparation de la faute commise (s'excuser, remplacer l'objet, laver, etc)
- Discussion de classe
- Faire une demande d'équipe-école (Ne pas envoyer l'élève, voir la conseillère)

Étape 3 : Mesures disciplinaires de l'enseignant pour les incidents récurrents malgré les interventions de l'étape 1 et de l'étape 2. :

- Appel à la maison/rencontre des parents
- Conséquences (en lien avec l'infraction et supervisées par l'enseignant ex : nettoyer dégâts ; retrait du groupe ; s'excuser ; etc.)
- Discussion de classe

Étape 4 : Mesures disciplinaires de la direction adjointe :

- Revoir le code de conduite avec l'élève
- Appeler les parents
- Inscrire incident dans MyEdBC
- Conséquences (en lien avec l'infraction et supervisées par la direction adjointe ex. exclusion d'un cours ; réparation –physique et/ou morale)

Étape 5 : Mesures disciplinaires de la direction adjointe pour les incidents qui se reproduisent malgré les interventions de l'étape 4:

- Rencontre avec les parents, les enseignants et la conseillère
- Contrat de comportement
- Conséquences (suspension interne)

Étape 6 : Mesures disciplinaires de la direction pour les incidents qui se reproduisent malgré les interventions de l'étape 5:

- Suspension externe
- Rencontre avec les parents
- Intervention de l'agent de liaison

Chronologie des interventions (Secondaire)

Nom de l'élève : _____ Niveau : _____

Description de l'événement :

Étape/date	Intervention(s)	Commentaire
Étape 1 <i>Enseignant(e)</i> _____ Date :	<input type="checkbox"/> Révision du code de conduite <input type="checkbox"/> Réparation de la faute commise <input type="checkbox"/> Discussion de classe (au besoin)	
Étape 2 <i>Enseignant(e)</i> _____ Date :	<input type="checkbox"/> Courriel aux parents <input type="checkbox"/> Révision du code de conduite <input type="checkbox"/> Réparation de la faute commise <input type="checkbox"/> Discussion de classe (au besoin) <input type="checkbox"/> Consulter conseillère	
Étape 3 <i>Enseignant(e)</i> _____ Date :	<input type="checkbox"/> Appel aux parents ou rencontre <input type="checkbox"/> Conséquences <input type="checkbox"/> Discussion de classe (au besoin)	
Étape 4 <i>Direction</i> Date :	<input type="checkbox"/> Revoir le code de conduite avec l'élève <input type="checkbox"/> Appeler les parents <input type="checkbox"/> Inscrire incident dans le dossier de suivi <input type="checkbox"/> Conséquences	Tenir les enseignants des élèves impliqués au courant du suivi.
Étape 5 <i>Direction</i> Date :	<input type="checkbox"/> Rencontre avec les parents, l'enseignant et la conseillère <input type="checkbox"/> Contrat de comportement <input type="checkbox"/> Conséquences	Tenir les enseignants des élèves impliqués au courant du suivi.
Étape 6 <i>Direction</i> Date :	<input type="checkbox"/> Suspension externe <input type="checkbox"/> Rencontre avec les parents	Tenir les enseignants des élèves impliqués au courant du suivi.

Selon l'incident, la direction se réserve le droit d'adapter son intervention.